



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert, tenue le 9 juin 2025 à 19 h 30 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper, sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

Est absente :

Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4

Sont également présentes :

Amanda Jedrychowski, greffière adjointe  
Jacques DesOrmeaux, directeur général par intérim

---

#### Ouverture de la séance (quorum)

La mairesse constate que le quorum est atteint.

*\*Le conseiller Loïc Blancquaert arrive à 19h30*

---

(2025-06-198)

#### Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Claude Ferguson  
appuyé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 juin tel que présenté, avec le retrait des points 4.2 - *Affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice financier 2024* et 8.3.8 - *PIIA – 525, avenue Notre-Dame – Nouvelle construction*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2025-06-199)

#### Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mai 2025

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud  
appuyé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mai 2025 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Suivi de la séance précédente

Le directeur général fait part du suivi des dossiers de la séance précédente.

---

Mot de la mairesse

Le mot de la mairesse débute à 19h40 et se termine à 20h00.

---

Tour de table des membres du conseil

Un tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment en alternance sur différents sujets a lieu de 20h00 à 20h34.

---

Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour (30 minutes)

Cette période de questions débute à 20h39 et se termine à 21h32.

---

Rapport de la mairesse sur les sujets traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 22 mai 2025

La mairesse fait rapport au conseil sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa séance ordinaire du 22 mai 2025, le tout conformément à l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001).

---

(2025-06-200)

Orientations du conseil – Sujets qui seront traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 12 juin 2025

CONSIDÉRANT QUE les sujets soumis aux élus doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance ordinaire du conseil d'agglomération le 12 juin 2025;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse a exposé la position qu'elle entend prendre sur ces sujets;

Il est proposé par le conseiller Claude Ferguson  
appuyé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas

D'EXPRIMER une orientation favorable aux sujets contenus dans l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 12 juin 2025 joint à la présente résolution.

D'AUTORISER la mairesse ou son représentant désigné à se prononcer de façon différente des orientations ci-dessus, si des informations additionnelles lui sont communiquées avant la tenue de la séance du conseil d'agglomération et justifient une position différente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération

Les représentants de la ville font rapport au conseil sur les sujets traités aux commissions et organismes de l'agglomération :

- Claude Ferguson : Commission du budget, des finances et de l'administration et Commission de la sécurité publique

*\*Le conseiller Loïc Blancquaert quitte à 21 h 35.*

---

Dépôt du certificat de la greffière adjointe – Règlement 2025-242 décrétant une dépense de 18 260 000 \$ et un emprunt au même montant aux fins de la réfection des ateliers municipaux

Il est procédé, conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E2.2), au dépôt du certificat de la greffière adjointe établissant les résultats de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le *Règlement décrétant une dépense de 18 260 000 \$ et un emprunt au même montant aux fins de la réfection des ateliers municipaux* (2025-242).

---

Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires

CONSIDÉRANT les articles 82 et 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et le *Règlement en matière de règles de contrôle et de suivi budgétaires et de délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses* (2022-207) qui permettent à certains fonctionnaires d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

Il est procédé au dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires dressée par le trésorier, couvrant la période du 1<sup>er</sup> au 25 mai 2025 pour les sommes respectives de 8 099 475,43 \$ et de 1 255 475,97 \$, lesquelles listes comprennent les dépenses autorisées par un fonctionnaire.

---

(2025-06-201)

Virement de fonds – Frais de défense des conseillers

*\*Le conseiller Loïc Blancquaert revient à 21 h 39.*

*\*Conformément à l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, les conseillers Stéphanie Verreault et Loïc Blancquaert ont divulgué leur conflit d'intérêts et se sont abstenus de participer aux délibérations et de voter sur cette question.*

CONSIDÉRANT les citations en déontologie municipale visant les conseillers Loïc Blancquaert (dossier CMQ-71316-001) et Stéphanie Verreault (dossier CMQ-71312-001);

CONSIDÉRANT QUE les fonds de 100 000 \$ transféré suivant la résolution 2025-04-114 adoptée à la séance ordinaire du 14 avril 2025 sont insuffisants pour couvrir les montants facturés à ce jour;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'affecter les fonds nécessaires au poste budgétaire 02-132-91-981 afin de couvrir les frais juridiques au traitement de ces dossiers;

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas  
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'AUTORISER le transfert et l'affectation d'une seconde somme de 80 000 \$ au poste budgétaire 02-132-91-981 à partir de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Dépôt de la liste des embauches

CONSIDÉRANT QUE le conseil a délégué au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du *Code du travail* (RLRQ, chapitre C-27) et tout employé cadre à l'exception des directeurs de services.

Il est procédé au dépôt de la liste des embauches pour la période du 20 mai au 9 juin 2025.

---

(2025-06-202)

Départ et nomination – Directeur général

CONSIDÉRANT QUE le directeur général par intérim, monsieur Jacques Desormeaux quittera ses fonctions;

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud  
appuyé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin

DE METTRE fin à la nomination de monsieur Jacques Desormeaux à titre de directeur général par intérim à compter du 11 juin 2025 avec fin d'emploi le 13 juin 2025;

DE NOMMER monsieur Sylvain Villeneuve en tant que directeur général par intérim à compter du 11 juin 2025;

D'AUTORISER la mairesse, Pascale Mongrain, à signer le contrat de monsieur Sylvain Villeneuve, tel que proposé.

Votes pour: Les conseillers Francis Le Chatelier, Claude Ferguson, Alexandrine Lamoureux-Salvas, Liette Michaud, Virginie Dostie-Toupin et Stéphanie Verreault

Votes contre: Le conseiller Loïc Blancquaert

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2025-06-203)

Renouvellement du contrat 24TP04 – Services de remorquage pendant les opérations de déneigement

CONSIDÉRANT QUE lors de sa séance ordinaire du 15 avril 2024, le conseil a, par l'adoption de la résolution n° 2024-04-109, adjudgé le contrat n°24TP04 à l'entreprise 9405-9953 Québec Inc., pour les services de remorquage pendant les opérations de déneigement, pour une période initiale d'un an, soit du 1<sup>er</sup> novembre 2024 au 31 octobre 2025 avec deux options de renouvellement, d'un an chacune;

CONSIDÉRANT QUE le *Service des travaux publics* souhaite se prévaloir de la 1<sup>re</sup> option de renouvellement du contrat;

Il est proposé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin  
appuyé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas

DE RENOUELER le contrat de services n° 24TP04 ayant pour objet les services de remorquage pendant les opérations de déneigement, pour une période d'un an, soit du 1<sup>er</sup> novembre 2025 au 31 octobre 2026, avec l'entreprise 9405-9953 Québec Inc.; la valeur du contrat pour cette période étant estimée à 83 415,70 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-331-00-516;

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer, au nom de la Ville, tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2025-06-204)

Adjudication du contrat 25TP11 – Entretien des systèmes de ventilation

CONSIDÉRANT la résolution du contrat n° 24TP07 ayant pour objet l'entretien des systèmes de ventilation lors de la séance ordinaire du conseil le 20 mai 2025;

Il est proposé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin  
appuyé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas

D'ADJUGER le contrat de services n° 25TP11 ayant pour objet l'entretien des systèmes de ventilation, à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *9367-4976 Québec inc.*, sur la base du prix unitaire apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale du contrat pour période ferme du contrat soit, du 13 juin 2025 au 31 décembre 2026, étant estimée à 162 459,68 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-801-00-522;

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer, au nom de la Ville, tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2025-06-205)

Adhésion au regroupement d'achats de l'Union des municipalités du Québec – Bacs et mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Lambert a reçu une proposition de l'*Union des municipalités du Québec* (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de bacs roulants et de mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles, pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de biens meubles;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;

- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Lambert désire participer à cet achat regroupé pour se procurer des bacs roulants et/ou des mini-bacs de cuisine dans les quantités nécessaires pour satisfaire ses besoins;

Il est proposé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin  
appuyé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Ville de Saint-Lambert confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé visant la fourniture de bacs roulants et/ou des mini-bacs de cuisine nécessaires aux activités de la Ville pour l'année 2026;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Saint-Lambert s'engage à fournir à l'UMQ toutes les informations requises en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée. Aussi, bien que les besoins exprimés par la Ville à ce stade-ci soient approximatifs, les quantités indiquées dans la fiche technique d'inscription doivent représenter le plus fidèlement possible les besoins réels anticipés de la Ville. En conformité avec le cadre législatif applicable aux regroupements d'achats de l'UMQ, cette dernière ne pourra donner suite à une modification des quantités que lorsque celle-ci constitue un accessoire au contrat et n'en change pas la nature;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Ville de Saint-Lambert s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Ville de Saint-Lambert s'engage à procéder à l'achat des produits qu'elle a inscrits à l'appel d'offres BAC-2026, selon les quantités minimales déterminées et autres conditions contractuelles;

QUE la Ville de Saint-Lambert reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ce pourcentage est fixé à 2%;

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer tout document au nom de la ville afin de donner plein effet à la présente résolution;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'*Union des municipalités du Québec*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2025-06-206)

Ajout d'une personne autorisée – Demande d'aide financière – Programme de prévention et de réduction des risques liés aux changements climatiques par le verdissement (OASIS)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Lambert a pris connaissance du guide du Programme demande d'aide financière dans le cadre du programme de prévention et de réduction des risques liés aux changements climatiques par le verdissement (OASIS);

CONSIDÉRANT la résolution n° 2024-08-294 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 19 août 2024;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter une personne autorisée pour la signature des documents requis dans le cadre de ce programme;

Il est proposé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin  
appuyé par la conseillère Liette Michaud

D'AUTORISER le dépôt de la demande d'aide financière au volet 1 d'OASIS;

DE S'ENGAGER à respecter les modalités du guide d'OASIS qui lui sont applicables;

DE S'ENGAGER, si une aide financière pour notre projet est obtenue, à payer tous les coûts non admissibles au programme OASIS associés à notre projet, y compris tout dépassement de coûts, la part des coûts admissibles qui n'est pas subventionnée et qui lui incombe, ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien de l'infrastructure ou de l'aménagement subventionné;

D'AUTORISER le directeur du génie, des travaux publics et de l'environnement, Éric Painchaud, ou son remplaçant, à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Lambert, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2025-06-207)

Signature lettre d'entente - Centre de la petite enfance du Mouillepiéd

CONSIDÉRANT la volonté du conseil que les centres de la petite enfance sur le territoire de la Ville priorisent les citoyens de Saint-Lambert;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a collaboré avec le Centre de la petite enfance du Mouillepiéd depuis de nombreuses années afin que celui-ci puisse offrir dans ses installations des places en priorité aux citoyens de Saint-Lambert;

CONSIDÉRANT le projet de travaux de rénovation par le Centre de la petite enfance du Mouillepiéd, lequel permettra d'ajouter 16 places dans son installation située au 266, avenue Saint-Denis et dont le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été approuvé par le conseil municipal (résolution n° 2025-02-062);

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud  
appuyé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas

D'AUTORISER la mairesse et le directeur général à signer la lettre d'entente à intervenir entre la Ville et le Centre de la petite enfance du Mouilleped inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Dépôt du procès-verbal de la séance du 16 avril 2025 du comité consultatif d'urbanisme

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance du 16 avril 2025 du comité consultatif d'urbanisme.

---

(2025-06-208)

PIIA – 570-572, avenue Victoria – Enseignes

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de sa réunion du 7 mai 2025;

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud  
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'ABROGER la résolution n° 2025-05-196 adoptée par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 20 mai 2025;

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif au remplacement de deux enseignes, soit une enseigne murale et une enseigne perpendiculaire en façade avant du bâtiment principal situé au 570-572, avenue Victoria, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2025-06-209)

PIIA – 260, avenue des Ardennes – Agrandissement

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 7 mai 2025;

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud  
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'agrandissement du bâtiment situé au 260, avenue des Ardennes, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2025-06-210)

PIIA – 419, avenue Dulwich – Agrandissement

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 7 mai 2025;

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud  
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'agrandissement du bâtiment principal situé au 419, avenue Dulwich, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2025-06-211)

PIIA – 471, avenue de Putney – Agrandissement

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 7 mai 2025;

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud  
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'agrandissement du bâtiment principal situé au 471, avenue de Putney, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2025-06-212)

PIIA – 732, boulevard Desaulniers – Agrandissement

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 7 mai 2025;

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud  
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'agrandissement du bâtiment principal situé au 732, boulevard Desaulniers, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2025-06-213)

PIIA – 368, avenue de Merton – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 7 mai 2025;

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud  
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 368, avenue de Merton, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2025-06-214)

PIIA – 592, avenue Notre-Dame – Transformation des façades

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de sa réunion du 7 mai 2025;

CONSIDÉRANT le courrier électronique reçu du requérant en date du 23 mai 2025 acquiesçant aux commentaires du CCU;

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud  
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation des façades du bâtiment situé au 592, avenue Notre-Dame, tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2025-06-215)

PIIA – 780, boulevard Churchill – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 7 mai 2025;

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud  
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 780, boulevard Churchill, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2025-06-216)

PIIA – 456, rue Venne – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 7 mai 2025;

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud  
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 456, rue Venne, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2025-06-217)

PIIA – 300, avenue Arran – Équipements mécaniques et écrans visuels

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 7 mai 2025;

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud  
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'installation d'équipements mécaniques et écrans visuels sur le toit du bâtiment principal situé au 300, avenue Arran, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2025-06-218)

PIIA – 263, avenue de Sanford – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de sa réunion du 7 mai 2025;

CONSIDÉRANT le courrier électronique reçu du requérant en date du 14 mai 2025 acquiesçant aux commentaires du CCU;

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud  
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 263, avenue de Sanford, tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2025-06-219)

PIIA – 106, rue de Gascogne – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 7 mai 2025;

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud  
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 106, rue de Gascogne, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2025-06-220)

PIIA – 46, avenue Rivermere – Transformation des façades

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de sa réunion du 7 mai 2025;

CONSIDÉRANT le courrier électronique reçu du le requérant en date du 14 mai 2025 acquiesçant aux commentaires du CCU;

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud  
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation des façades du bâtiment situé au 46, avenue Rivermere, tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Seconde période de questions (une heure)

Cette période de questions débute à 21h48 et se termine à 22h18.

---

Tour de table des membres du conseil

Un second tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment en alternance sur différents sujets a lieu de 22h18 à 22h26.

---

Levée de la séance

La mairesse procède à la levée de la séance à 22h26.

---

---

Pascale Mongrain  
Mairesse

---

Amanda Jedrychowski  
Greffière adjointe